













EPISTRE
DE MONSIEVR
LE
PRESIDENT
DE THOU,
Au Roy.



A PARIS,
Chez PIERRE CHEVALIER, rue S.
Iacques, à l'image saint Pierre,
pres les Mathurins.

M. DC. XIV.
Avec privilege du Roy.

CASE

F

39

326

1614th

THE NEWBERRY
LIBRARY



EPISTRE DE MONSIEVR
LE PRESIDENT DE THOU.

AV ROY.



IRE,

Quand ie me mi premiere-
ment à écrire l'Histoire de ce
temps, encore que ie sceusse
bien que ce que i'entrepenoi,
tout tel qu'il pourroit estre,
appresteroit à parler à beau-
coup de gens. Toutefois ma

consolation estoit que ie ne m'y sentoï point pou-
sè d'aucune vanité d'ambition; ains d'un bon zele
& sincerité de conscience seulement: qui me pro-
mettoit qu'avec le temps, les rancunes & animosi-
tez cessants d'une part & d'autre, on auroit quel-
que iour enuie de sauoir les choses au vray, mesme-
ment durant vostre regne, ou par vne grace singu-
liere de Dieu, apres auoir chassé les monstres de re-
bellion, & du tout estaint ce qui entretenoit le feu
des factions, vous auez rendu la paix à la France, &
avec la paix réuni deux choses qu'on tenoit incom-
patibles, la Monarchie, & la Liberté. Ioint aussi
que ie commencai à mettre la main à la plume en
vne saison que nous regrettions de voir les causes

de la guerre ciuile attachees aux particulieres conuoitises de gens ambitieux, & l'esperance de la paix chassée des conseils qui regardoient le public: tellement que i'estimoi qu'il nous fust de tant plus permis de dire, & d'écrire librement, sans mesdisance toutesfois, ce qui en estoit à la pure verité. Mais comme l'œuure s'est acheminé, lequel i'auoi premieremēt tracé en vostre armee, aux sieges des villes entre les trompettes & tambours, puis continué en vostre Cour, & maintenant entre les facheuses occupations du palais, & des voyages ou autres affaires, amené iusques à vostre regne. Ie me suis trouué touché d'un sentiment tout autre que ie n'auois esté du commencement, lors que mon esprit arresté en la grandeur & varieté des choses dont i'auois à parler: & cherchant quelque soulagement parmi les miseres publiques, estoit tout occupé à mediter & à écrire: Iusques là, qu'il m'est tombé en l'ame de craindre, que ce que i'auois escrit parmi le bruit des armes, qui pouuoit en ce temps là estre agreable, ou à tout le moins excusable, n'offense les aureilles difficiles de quelques vns, à present que les choses sont paisibles, & les troubles composez: Comme nous sommes naturellement plus prompts & enclins à faire le mal qu'à l'ouir raconter. Mais puis que la premiere regle de l'histoire est de n'oser rien dire de faux, & par consequent oser dire tout ce qui est vray, Ie me suis trauillé de tirer la verité quelquefois cachée, & quelquefois enseuelie entre les rancunes des partialitez, & la représenter de bonne foy à la posterité, pour ne preuariquer en vne cause si iuste, par vne affectation de prudence descaysonnée, & pour ne faire iniure au rare bõ-heur de vostre siecle, auquel il est

permis à chacun de penser ce qu'il veut, & de dire
ce qu'il pense. Quant à moy i'ay cette assurance
que ceux qui me cognoissent & qui sçauent quelles
sont mes mœurs, sçauent aussi combien ie suis
eslongné de la dissimulation: Et n'ay point vescu si
caché que ma franchise & candeur n'ayt esté reco-
gnüe, voire des plus iniques & mal affectionnez,
quand il a esté question d'affaires publiques. Car
apres que par vostre vertu & clemence nous auons
esté tous reconciliez les vns avec les autres, i'ay
tellement oublié les iniures priuees, si aucunes on
m'auoit faictes, & en ay tellement perdu le senti-
ment en mon particulier & en public, qu'à bon
droict ie me puis vanter que personne ne me trou-
uera auoir manqué de moderation & de patience,
en ce qui touche la memoire des choses passees.
I'en puis appeller à tesmoins ceux mesmes dont les
noms se rencontreront souuent mentionnez en
ces liures, qui m'ont tousiours trouué prests à leur
rendre tous bons offices, sans corruption à toutes
les fois qu'ils ont eu affaire de moy en la charge
qu'il a pleu à vostre Majesté me commettre. I'ay
donc faict en entreprenant d'escrire ceste histoire,
ce que les bons Iuges doiuent faire quand ils deli-
berent sur la vie & l'honneur des hommes. Ie me
suis souuent tasté & interrogé moy-mesme, pour
fonder si ma conscience estoit picquee de quelque
esguillon de ressentiment qui me peust transporter
& destourner du droict chemin. I'ay adoucy tant
que i'ay peu par paroles l'aigreur des choses: &
tousiours me suis retenu d'y asseoir mon iuge-
ment, sans extrauaguer en discours ny sortir
de mon propos: Bref i'ay suiuy vn genre d'escrire
nu & simple, pour tesmoigner par mon stile mes-

me, que tout ainsi qu'il est sans fard & ostentation, aussi ne porte-je ny haine ny faueur à personne. De pareille façon, ie voudroi volontiers prier nos François & autres qui liront ceci, de n'aporter point de preiugé du logis avec eux, pour dire leurs auis, & prononcer de mon œuvre auparauant que l'auoir tout leu. Je ne nieray point que mon entreprise ne soit grande, & par dessus mes forces: voire que pour la bien executer, beaucoup de choses y seroient nécessaires que ie n'ay pas. Mais ie me suis laissé vaincre à l'utilité publique, & au desir ardent de meriter quelque chose de ceux de nostre temps, & de ceux qui viendront apres nous: à quoy tâchant paruenir, i'ay mieux aymé qu'on me tienne pour temeraire que pour ingrat. Car ie ne me travaille pas tant de la creance qu'on y doit auoir, pour laquelle i'ay ma conscience asseurée: ny de mon industrie, & suffisance, dont i'espere que vostre clemence, & la candeur des lecteurs excusera le defaut, comme ie crains que ce qui fait la principale partie de l'histoire ne soit ennuieux, & moleste à plusieurs, qui se pensants estre hors du danger, se montrent trop negligents, & moins equitables en la misere d'autrui. Par-ce qu'oultre, & par dessus plusieurs maux qui croissent en ce siecle ennemy de la vertu, est suruenu d'abondant le discord en la religion, qui tourmente toute la Chrestienté de guerres continuelles, presque depuis cent ans, & la tourmentera encor cy-apres, si ceux qui principalement y ont interest, n'y apportent quelques remedes à propos, autres que ceux dont on a vsé cy-deuant: Car nous n'auons que trop appris par experience, que le fer, le feu, les bānissēmēts, & proscriptions ont irrité plustost que guerri ceste maladie atachee à

Relioi
→ 7

l'esprit pour laquelle traicter est besoing d'vser, nō de ce qui ne penetre que le corps: mais de doctrine & d'instructiō qui descend & distile tout doucemēt dedans l'ame: d'autant que toutes autres choses sont gouvernees par le iugemēt du magistrat ciuil, & principalement du Prince. Mais la religion seule ne peut estre commandee: ains se coule aux esprits bien preparez par vne opinion presuppsee de la verité, avec l'ayde de la grace diuine.

A cela les tourments ne seruent de rien: voire plustost endureissent les cœurs au lieu de les amolir & persuader: Et pouuons dire beaucoup plus iustement de la Religion, ce que les Stoïques ont si magnifiquement vanté de leur sagesse: Car quand quelqu'un est poussé de Religion, les tourments & les douleurs n'ont point de pouuoir sur luy: & toutes autres incōmoditez sont surmōtees par la force qui est engendree de ceste opinion, dont il est preoccupé interieurement: rien de tout ce qu'il a à souffrir ne luy deplait; & ne se plaint, quoy qui luy aduienne, de tout ce qui peut aduenir à l'homme: Il cognoist ses forces, & se persuadent qu'il est assisté de la grace de Dieu, il euide estre assez fort pour porter toute sorte de persecution: Qu'un bourreau soit d'un costé, & les questionnaires d'un autre pour luy appliquer le fer, & le feu, il ne laissera pas de perseuerer, & ne pensera pas à ce qu'il aura à souffrir, mais à ce qu'il aura à faire: car sa felicité est chez luy-mesmes: & si quelque chose interuient par dehors, elle luy est peu, & ne luy fait seulement qu'ésfleurer la peau. Qu'est-ce que diēt Epicure, (qui toutesfois est tenu des autres Philosophes pour vn peu corrompu:) quand il parle de l'homme sage? Si on le fait brusler dans le taureau

de Phalaris, il dira, ô que cecy est doux ! cecy ne me touche point. Pensons-nous que ceux qui depuis cent ans se sont perdus par diuerses sortes de supplices, à cause de la Religion; ayent eu moins de courage; ou que ceux qui se perdront encor cy-apres, si on continuë à les punir: soient plus lasches? l'Histoire de ce que fit & dist vn de ces gens-là merite d'estre racomptee: lequel lors qu'on l'atachoit au poteau prest à estre brullé, se mettât à genoux, commença à chanter vn pseau-me, que la flamme & la fumee peurent à peine faire cesser: Et comme le bourreau voulut mettre le feu au bucher, & commençast par derriere afin que le patient ne le vist point: Vien, vien, dit-il par deuant, & allume hardiment deuant mes yeux: Si i'eusse craint le feu ie ne feusse pas icy, puis qu'il estoit en ma puissance de m'en sauuer. Aussi n'auôs nous point veu que ceux qui ont fait des entreprises à cause de la Religion, ayent rien rabatu de leur ardeur par les punitions & supplices qu'on a exercé contre eux: mais au contraire ils se sont de tant plus endurcis & opiniastrez à souffrir, & à oser dauantage: Car des cendres des vns, les autres sont nez, & leur nombre a creu, & leur patience s'est tournée en fureur. Tellement qu'au lieu de suppliant, comme ils estoient auparauant, ils sont deuenus complainans & importuns demandeurs: puis ne se contentans de se defendre des gibets, ils ont pris les armes, & se sont mis d'eux-mesmes à prouoquer & assaillir ceux qui les persecutoient. C'est ce que nous voyons depuis quarante ans tous entiers en France, & gueres moins en Flandres: Et en sommes venus là, que meshuy le mal ne se peut plus retrancher & retenir de couler par la punition

d'un ou de deux, cōme parauētūrē on pouuoit faire du commencement, mais ayant occupé des peuples & des nations, voire la plus grande partie de l'Europe, il n'est plus qu'estion d'vser du glaive du magistrat ains du trenchant de la parole de Dieu : car ceux qui ne peuuent estre forcez & contrains de croire, doiuent estre instruits & enseignez par raison moderee ; & inuitez à conférer & communiquer amiablement ensemble. Sainct Augustin en a fait ainsy, escriuant à Proculian grand partizan des Donatistes, pour lesquels mesmes il prioit le Proconsul d'Afrique, afin qu'il n'vfast de peine de mort contre eux : comme estant bien seant à ceux qui font profession de la vraye Religion, de guerir l'erreur d'une vaine heresie, plustost par douces menaces que par vengeance & cruauté: afin de ne s'estonner de ceste maxime qui doit estre perpetuelle entre les Chrestiens, de vaincre le mal par le bien: ainsi que le mesme sainct Augustin escrit en vn autre endroit au gouuerneur Cecilian. Et en ceste lōgue Epistre qu'il adresse à Boniface, il adiouste, qu'en tels accidens où le schisme & la dissention ne met pas seulement en danger deux ou trois hommes, mais importe de la ruine de peuples, & de nations; il faut diminuēt quelque chose de la seuerité, & suruenir à la guerison de ces grands maux par le moyen de la charité. Ce qui a tellement esté receu en l'Eglise, que ceste belle sentence a esté transcrite vne & deux fois dans les decretz de Gratien. Ainsi ce grand personnage qui auoit vn esprit doux & deuotiēx, iugeoit que ces maladies ne se deuoient traiter rudement & imperieusement, ains plustost en enseignant qu'en commandant, & qu'on y profitoit plus en admonestant qu'en me-

naçant: & que c'estoit la façon dont il se falloît gouverner enuers vn grand nombre de malfai-
 cteurs: reseruant à vser de seuerité quand ils
 estoient peu. Et sil aduenoit que ceux qui ont
 l'authorité fussent contraints d'adiouster des me-
 naces, qu'il falloit que ce fust avec regret, & que la
 crainte de punition fust proposée seulement de la
 force des escritures saintes: afin que ce qu'on les
 redoute ne soit point à cause de leur magistrat:
 mais que ce soit Dieu qui soit reueré en leurs or-
 donnances: comme il est amplement deduit en
 l'epistre addressée à l'Euesque Aurelius. Et certes,
 si nous voulons recognoistre la verité, il faut con-
 fesser qu'en tous les escrits de la sainte antiquité, il
 ne se trouue vn seul exemple approuué qu'on ait
 puny de mort aucun heretique: & au contraire que
 l'Eglise ancienne a tousiours eu en horreur de
 respandre le sang: que s'il est quelquesfois aduenü,
 les vrais & saints Euesques l'ont tousiours detesté:
 comme il parut en Priscillien, qui ayant respandu
 par les Eglises de la Gaule, & principalement en
 Guyenne, les semences de la pernicieuse doctrine
 dont il estoit autheur, fut puny à mort en la ville
 de Treues, avec quelques autres de ses sectateurs,
 par le commandement de Maximus, autrement
 assez bon Prince, apres que pour vsurper l'Empire
 il eut fait tuer l'Empereur Gratian, en la ville de
 Lyon, environ l'an de nostre Seigneur trois cens
 quatre vingts trois: combien que S. Martin eust
 tiré promesse de l'Empereur qu'il ne seroit rien or-
 donné de cruel & de sanglât cõtre eux, & qu'il eust
 instãmēt exhorté & requis l'Euesque Itacius & leurs
 autres instigateurs de se deporter de l'accusation:
 Aussi cét acte fut trouué tres-mauuais, & reproué

de tous les autres Euesques: & combien qu'Itacius apres auoir finement faict faire ceste execution, se fust absenté de peur de l'enuie, il ne laissa pas toutefois d'estre puis apres condamné par Theognistus & iamais sainct Martin ne voulut qu'en toute extremité, & la necessité le contraignant, se reconcilier & rejoindre en cette communion d'Itacius, & de ses adherents. Mesmes sainct Ambroise enuoyé quelque temps apres vers Maximus par le ieune Valentinien frere de Gratien Empereur occis tesmoigne par le rapport de sa legation, qu'estant à Treves, il s'abstint de voir & frequenter ces Euesques qui participoient aux conseils d'Itacius, & qui faisoient punir de mort ceux qui erroient en la foy. Puis quand Maximus voulut enuoyer des Capitaines & gens de guerre en Espagne, avec souuerain pouuoir de rechercher les heretiques, & leur oster les biens & la vie: le mesme sainct Martin y resista, & fit tant que l'Edict fut reuoqué. Ce qu'il fit d'une sainte deuotion, non seulement pour deliurer les Chrestiens de cette vexation, dont on pouuoit prendre couleur sur cette occasion, mais aussi pour mettre en seureté les heretiques: preuoyant bien que si cet orage n'estoit destourné, il alloit ruiner vn grand nombre de gens de bien: y ayant lors peu de difference entre les vns & les autres: d'autant qu'on ne iugeoit les heretiques qu'à la face, les prenant plustost par la paleur de leur visage & à leur habit, que non pas par leur creance. De faict, apres que Priscillien fut executé à mort, tant s'en faut que l'heresie dont il estoit autheur en fut assoupié & retenuë, qu'au contraire elle s'estendit plus largement, & fut d'auantage confirmée: mesme que ses sectateurs qui auparauant ne luy auoient porté

honneur que cōme à vn saint personnage, cōmen-
 cèrent à l'adorer comme vn Martyr, & firent rem-
 porter les corps morts iusques en Espagne, avec
 vne pompe admirable d'obseques magnifiques:
 dont nasquit vne telle superstition parmi ceux qui
 estoient de cette secte, qu'on tenoit à serment so-
 lemnel de iurer par le nom de Priscillien: Et de là
 s'alluma vne longue guerre & tres-dangereuse dis-
 corde, entre les Euesques de l'Eglise Gallicane,
 qui dura l'espace de plus de quinze ans, & ne se put
 estaindre qu'à grand peine: apres que plusieurs gēs
 de bien & la pauvre populace du troupeau de Dieu
 eurent beaucoup enduré d'outrages, & d'indigni-
 tēz. Ce que ie ne puis lire, & voir discourir par Sul-
 pitius Seuerus, qui a écrit l'histoire de ce temps là,
 aussi fidelement qu'elegemment, qu'il ne me sou-
 uienne de l'estat où estoient les choses au temps de
 ma premiere jeunesse, lors que les troubles nou-
 uellement emus en France pour la religion, on te-
 noit pour suspects, & designoit-on de l'œil au
 meurtre & au massacre les hommes, non par leurs
 mœurs, & l'innocence de leur vie passée, ains seu-
 ment à leur visage, & à leur long reitre: pēdant que
 le pauvre Royaume se dissipoit en factions, & que
 par le trouble de l'estat, la religiō mesme estoit mi-
 se en grand danger: à cause des contentions &
 debats, inimitiez, faueurs, crainte, inconstan-
 ce, paresse, negligence, & arrogance de ceux
 qui auoient la souueraine autorité. Or apres le
 deceds de saint Martin, on commença à traiter
 plus doucement en l'Eglise ceux qui erroient en la
 foy: & ne faisoit-on plus que les deposer & degra-
 der, ou les condamner en quelque amende pecu-
 niaire, sans plus toucher au sang, & aux peines cor-

porcelles: & quand il auint en l'an 1000. & 60. qu'un
 quidã des sectateurs de l'Archidiacre Berengarius
 vint semer sa doctrine aux pays du Liege, de Bra-
 bant, & autres contrees du pays bas, Bruno Arche-
 uesque de Treues se contenta de les chasser de son
 diocese: sans iamais esprendre leur sang: Et depuis
 on ne les traita point plus rudement en l'Eglise,
 iusques au temps des Vaudois: contre lesquels on
 fut contraint dresser des armees completes, par ce
 que les suplices plus rigoureux n'auoient de
 rien serui, & que la maladie s'estoit empiree par les
 remedes appliquez mal à propos & hors de saison,
 dont le nombre des malades croissoit tous les iours
 Et salut mener vne longue guerre contre eux, de
 non moindre importance & despence que celle
 que les nostres auoient auparauant menee contre
 les Sarazins: De laquelle en fin l'issuë fut, qu'on
 les vit plustost morts, assommez, banniz, chassez
 de leurs maisons & dignitez, despouillez de leurs
 biens, & dissipez ça & là, que conuertis ou se
 repentants comme conuaincus d'erreur: telle-
 ment qu'apres s'estre du commencement defen-
 duz avec les armes, finalement vaincus & defaits
 par les armes, ils furent contraints s'enfuir en Pro-
 uence, & dans les Alpes plus voisines de la France,
 où ils ont trouué des cachettes pour conseruer leur
 vie & leur doctrine: Vne partie se retira aussi en
 Calabre, & y a duré iusques au Pontificat de Pie
 4. Vne autre partie passa en Allemagne, & planta sa
 demeure en Boheme, en Pologne & en Liuonie.
 Les autres tirants vers l'Occident, se retirerent en
 Angleterre: Et croit-on que de leurs reliques
 estoit sorti Iehan Vviclef, qui enseigna long temps
 à Oxford, & apres plusieurs diuerses disputes pour

la religion y mourut de sa mort naturelle, y a plus
 de trois cents ans : car l'exécution qui fut faicte
 contre luy par l'ordonnance du magistrat, ne fut
 qu'après sa mort, que ses os deterréz furent brus-
 lez publiquement : Depuis il en est venu d'autres
 d'âge en âge iusques à nostre temps, cōtre lesquels
 après auoir essayé sans aucun fruiet, la rigueur des
 supplices, les choses sont venues des disputes de
 paroles & d'écrits, aux mains, & à la guerre ouuerte,
 dont se sont ensuiuies les reuoltes de plusieurs peu-
 ples, tant en Allemagne, & Angleterre qu'en nostre
 France: Et de là le schisme confirmé, avec autant de
 ruine de la tranquillité publique, que de scandale
 & dommage de la religion, de quoy ceux qui ont la
 puissance & qui deuroient en auoir soing, ne tien-
 nent pas grand compte, & le mesprisent trop long-
 temps. Ce que ie ne dy point pour remettre sus ce-
 ste question, tant de fois agitée, si les heretiques
 doiuent estre punis de mort: car cela ne conuient
 ny en la saison où nous sommes, ny à ma condition
 & qualité: mais seulement pour monstrier que les
 Princes ont tresbien & sagement faict, & selon l'in-
 stitution de l'ancienne Eglise, qui ont estimé que
 les guerres entreprises pour la Religion se deuoient
 plustost amiablement composer, voire avec perte,
 & à quelque prix que ce soit, que non pas les des-
 finir & terminer par la force & rigueur des armes. De
 quoy Ferdinand tressage Prince s'aperceut bien:
 quand après auoir appris par l'experience des lon-
 gues & perilleuses guerres demenees en Allema-
 gne sous l'Empereur Charles cinquieme son fre-
 re, que toutes les entreprises qu'on auoit faictes
 avec les armes contre les Protestans auoient tou-
 iours mal reüssi, des lors qu'il se vit estably Empe-

reur, il confirma par vn Edi&ct solemnel la paix fai-
 cte pour la Religion, & tousiours depuis la ratifica-
 par plusieurs & diuerses declarations. Et voyant
 que les affaires acheminoient beaucoup mieux par
 petits colloques, & conferences familiares, com-
 me il en auoit desia fait l'essay sous l'Empire de
 son frere, aux assemblees qu'il auoit assignees à
 Regenspourg & à Vormes vn peu deuant sa mort
 apres le Concile de Trente, pour satisfaire aux pro-
 testans qui n'y auoient point comparu, il voulut de
 rechef assembler vn nouveau colloque avec eux par
 l'aduis & conseil de son fils Maximilien treffage
 Prince: & pour ce faire choisir vn fort docte hom-
 me & modeste Georges Cassander, qui deuoit trai-
 cter doucement avec les ministres & docteurs du
 party contraire, sur certains chefs & articles de la
 Confession d'Ausbourg: mais la maladie de ce bon
 personnage, & la mort auancee de l'vn & de l'autre
 empescha que l'Allemagne ne receust le fruit
 qu'elle en auoit esperé. De mesme façon par après
 se gouernerent les Polonois à l'exemple des Alle-
 mands. Mais Emanuel Philebert Duc de Sauoye, se
 voyant remis par le benefice de la paix faicte avec-
 ques nous, en l'ancienne possession de ses estats per-
 dus, pour aquerir de la reputation en Italie, ou pour
 gratifier aucuns avec sa perte s'alla legerement
 embrouiller en vne guerre fort dommageable cō-
 tre ses sujets des vallees: dont il se repentit tout à
 loisir, & corrigea sa faute, permettant à ces pau-
 ures peuples la liberte de leur religion, & garda
 par apres fort curieusement l'accord qu'il auoit fait
 avec eux. Il vien maintenant à nous, & commen-
 ceray à traicter l'ulcere, que ie crain biē ne pouuoit
 seulement toucher sans me faire tort, & m'aquerir

des ennemis: Mais puis que ie suis vne fois entré en ce discours, pour m'en depeschier en vn mot, ie diray ingenuement: (car sous vous, Sire, il me l'est permis) que la guerre n'est point vn legitime moyen d'oster le schisme de l'Eglise. Nous auons veu en France que les huguenots durant la paix diminoient tous les iours en nombre, & s'affoiblissoient d'autorité: au contraire se sont tousiours fortifiez & augmentez par les armes & guerres ciuiles, fust-ce que nous n'y allions que par vn zele & ardeur desordonnee de religion: ou par vne ambition & desir de choses nouvelles: En quoy ceux des nostres ont grandement failly, & ont mis l'Eglise & la France en grand danger, qui apres tant d'Edits de pacification faits & refaits, sont si souuēt retournez aux troubles & aux armes cõtre eux: Qu'est-il besoing de paroles? la chose mesme crie. Car quãd la paix fut faicte en l'an 1563. & qu'une infinité de villes qui auoient esté occupees par tout le royaume, furent reduictes en leur premier estat: ce fut vne merueille comment tout à comp chacun sentit la douceur du repos: & combien cest espace de quatre ans que dura la paix, iusques aux seconds tumultes, fut doux & agreable à tous les gens de bien: qui voyoient la Religion mise en seureté par les bonnes ordonnances de ce grand & incorruptible Chancelier, que la France n'aura iamais regret d'auoir receues, & pratiquees. Iusques à ce que les destinees tournants au contraire, nous commençasmes à nous ennuyer de voir la tranquillité publique si bien establee par ses saintes loix: & rejectans les atis qui tendoient à conseruer la paix, nous retournasmes à vne fascheuse guerre funeste, non seulement à nous, mais sur la fin aux autheurs mesmes

mesmes qui en auoient donné le conseil. Cetz qui
 scauent ce qui fut arresté en ceste miserable assem-
 blee entreueüe de Bayonne, entendent assez de qui
 ie veux parler. Car depuis ce temps-là pour nous
 estre laissé abuser aux tromperies estrangeres, tou-
 tes choses commencerent à se preparer aux surpri-
 ses, aux trahisons, & aux armes. Dessors le Duc
 d'Albe fut enuoyé en Flandres, avec vne puissante
 armee, lequel ayant depossédé Marguerite Du-
 chesse de Parme de tout pouuoir & autorité, cõ-
 bien qu'elle eust paisiblement & moderément gou-
 uerné ces prouinces, réplit tout le pays de fer & de
 feu, bastit par tout des citadeles, ruina la franchise
 des peuples par impositions de nouveaux subsides
 pour entretenir la guerre, & destruisit de grandes &
 riches villes, leur ostant leurs biens & leur liberté,
 comme qui osteroit les viures à de grands corps
 robustes & sains, pour les amaigrir & affoiblir. De
 ces dures & rigoureuses façons s'ensuiuirent les
 desespoirs, & finalement les reuoltes des peuples,
 lesquelles encor qu'on eust pour quelque temps
 racoysees, n'eurent en fin autre succez, sinon que
 la meilleure partie, & la plus riche, & plus propre
 à la nauigation, dont toutes les richesses de ces pro-
 uinces se maintiennent, se retrancha, & se des-vnit
 du reste du corps, & aujourd'huy se gouverne par
 autorité d'Estats, faisant y a desia long temps la
 guerre, non seulement contre ceux du pays qui
 sont de contraire party, mais voire contre toutes
 les forces d'Espagne, avec profit & auancement.
 Ce que François Baldouin natif d'Arras, Juriscon-
 sulte de nostre temps, de tres-grande reputation,
 auoit bien preueu, & auoit craint de uoir aduenir:
 & pour y obuier, il auoit donné conseil aux princi-

pax Seigneurs & Magistrats du pays, qu'ils presentassent requeste à Philippes Roy d'Espagne, pour impetrer liberte de Religion aux protestans qui pour lors estoient fort persecutez, & qu'il fist cesser ceste rigueur de les punir & rechercher par l'inquisition: Dequoy il composa vn liure en langue Françoise, par lequel il monstroie que le faict de la Religion, agit  par tant de controuerses se porteroit mieux, & en viendroit-on plustost   bout, par colloques, o  le droit fust  galement gard  aux parties, & o  chacun fust receu   dire librement son aduis, que non pas par la force, & la voye des armes. Preuoyant bien & predisant que si on continuoit   les mal traiter, il aduiendroit que leurs forces qui estoient lors petites & espandu s ç  & l  par factions, se joindroient & re uniroient ensemble, & que des disputes de paroles on viendroit aux mains, & aux reuoltes & rebellions en peu de temps. I'ay plus volontiers faict mention, mesmement   vous, Sire, du presage de c t homme Flamand, parlant de Flandres, parce qu'il auoit du commencement embrass  la doctrine des protestans, mais par apres ayant fueillet  plus attentiuement les liures des Peres, s'estoit rauis  & auoit chang , toutesfois il auoit gard  vne telle equit  & moderation en l'esprit, qu'il ne s'estoit point laiss  transporter d'vne haine irreconciliable contre ceux desquels il s'estoit separ , c me aucuns font: mais par vn rare ex ple de charit  Chrestienne en ce t ps cy, s'estant corrig  de s  erreur, il auoit piti  de celuy d'autruy, & employoit toute son industrie   ce que la memoire de la meilleure antiquit  fust remise en vsage, & que ce que l'abus y auoit introduit fust doucem t reform . Et en ceste intention retourna

d'Allemagne en France, & se presenta à deffunct Mr. vostre pere, auquel il fit entendre & trouver bon ce sage & saint auis: puis fut receu à sa suite, où il tint vn honneste rang, & quelquefois estoit employé & appellé aux affaires de son conseil, & par apres fut donné pour precepteur à M. vostre frere naturel en sa tendre ieunesse. Qu'on ne parle donc point de ces vanteries d'aucuns, qui veulēt sembler plus grands zelateurs de la religion que les autres, & se glorifient pour faire honte aux François, qu'ils n'ont iamais aprouvé ny sousigné aucun accord avec les heretiques: qu'ils considerent quelle fin ont eu tous braues conseils, & qu'ils deplorent tant de riches & fortes prouinces qu'ils ont perduës, & tant de richesses & finances qu'ils ont consommées à les guerroyer pour neant. O combien ils vouldroïent maintenant auoir esté sages à nostre exemple, encor que pour lors ils fissent semblant de l'auoir en grand horreur: combien cherement ils vouldroient auoir racheté la perte de tant d'armees, lesquelles s'ils eussent bien employées contre les communs ennemis de la Chrestienté, il y a long temps qu'ils les eussent chassés de Hongrie & des Royaumes de Fez & Marroque, avec beaucoup de profit & d'honneur. Mais ie crains que prudence que nous trouuons defaillir en eux, n'ait manqué à nous mesmes, quand poussez de nostre propre fureur, ou à l'instigation de ceux que j'ay desia dict, nous donnasmes cependant occasion, à de tres-dangereux & pernicieux troubles: durant lesquels toutes les bonnes villes furent pillées, les Eglises que la rage des premiers tumultes auoit espargnées, de fond en comble abatuës, les prouinces sacagées: les rancunes qui auoïent

quelque temps dormy durant la paix, renouvelles
 pis que deuant : les soupçons augmentez ; puis les
 armes posees, pour estre bié tost apres reprises plus
 aigrement. Toutesfois apres tout cela falüt-il fai-
 re vne paix, laquelle de tant plus qu'elle fut douce
 & agreable, de tāt plus miserablement fut-elle vio-
 lee, par vne meschanceté, qui deuroit s'il est licite
 de le desirer, estre enseuelie en eternal oubly : dont
 s'ensuiuit deux ans apres ceste boucherie où vous,
 SIR, que Dieu auoit predestiné pour reestabli-
 l'Estat de France, faillistes à estre perdu: puis ayans
 esuité le peril de ce rocher Capharee, nous rencon-
 trasmes encor dās deux ans apres d'autres escueils,
 contré lesquels avec la mesme imprudence, & té-
 merité, nous allasmes briser & faire naufrage : &
 l'ire de Dieu ne tarda gueres à venir faire vengean-
 ce de la perfidie des François, retirant de ce monde
 vn Roy magnanime qui auoit plustost failly par la
 coulpe d'autruy, que de sa propre volonté. Que fit
 son successeur? Tout au commencement de son re-
 gne il ayma mieux la guerre que la paix contre les
 salutaires aduis que luy auoient dōnez l'Empereur
 Maximilien & le Senat de Venise, chez lesquels il
 auoit passé & logé en retournant de Poulongne, &
 contre les humbles prieres que luy en firent les hu-
 guenots de son Royaume à son arriuee : Mais il ne
 demeura gueres à s'en repentir, & changeant de
 conseil, trois ans apres fit cest Edict de Pacification,
 qu'il auoit accoustumé d'appeller particuliere-
 ment sien : Et depuis nous vescames en vne pro-
 fonde paix l'espace de sept ans entiers: Sinon qu'en
 quelques endroits il y peust auoir quelques cour-
 tes, & rencontres de soldats par intervalles
 sans aucun grand effect. Jusques à ce que cer-

tains hommes impatiens du repos, & ne pouuans souffrir que la France se passast d'eux en ceste grande tranquillité, firent esmouuoir vne autre guerre tres-pernicieuse & hors de saison, à laquelle ce pauvre Prince se laissa emporter & forcer par le mauuais conseil de ceux qui estoient autour de luy, sous pretexte de s'opposer & prendre les armes contre vous, SIRE, mais qui bien tost apres se tournerent contre luy mesme. I'ay horreur de me souuenir de ce detestable parricide, qu'on ne peut ramétevoir qu'avec l'eternelle ignominie du nom François, & l'infamie de ceux qui pour lors s'en resiouyrent tant. Car il est indubitable que par cest execrable coup le royaume & avec le royaume la Religion ne s'en allassent tomber en vne ineuitable ruine, si vous, SIRE, par vne grace inesperee de Dieu, qui veillant pour nostre seureté, vous auoit reserué iusqu'à nostre temps, ne fussiez venu soutenir comme vn puissant pilier arcaboutât la cheute de cest Estat, & arrester par vostre vertu l'impetuosité de ceste rouë emportee au precipice, qui bouleuerçoit, brisoit, & abatoit tout ce qu'elle rencontroit de sain en la republique. En quoy vous montrastes vn notable exemple par vous-mesmes, que toutes choses se peuuent assuiettir aux loix humaines, fors la Religion qui ne peut, comme i'ay desia dict, estre forcee ny commandee. Car ayant esté persecuté dés vostre ieunesse par tant d'aduersitez entre les guerres ciuiles, & vous estant trouué assailly & enuironné de plusieurs armées en vn mesme temps, quelquefois batant, & quelquefois batu, & tousiours à la perte commune: (par ce que vaincre & estre vaincu, tournoit indifferemmēt au dommage public) encor qu'eussiez tousiours aupa-

22
rauant demeuré ferme en vostre premiere resolu-
tion, comme vn champion qui combat pied con-
tre pied sans se bouger de sa place, & qu'eussiez
resisté sans fleschir contre toutes les esperances ou
craintes qu'on vous eust sceu proposer, à la fin
neantmoins recognoissant que tout cedit à vo-
stre vertu, aussi vous laissastes vous persua-
der & vaincre aux vœux & ardentés prieres de vos
sujets, & au milieu de vos victoires, par vne gra-
tieuse inspiration de Dieu, estes rentré en la reli-
gion de vos predecesseurs. Puis, comme vous
auez l'esprit moderé en toutes choses, vous auez
gardé cette mesme equité enuers les votres, que
vous auiez ressenti profitable à vous-mesmes: re-
uoquant tous les Edicts qui auoient esté publiez
contre les huguenots, voire contre vous-mesmes
oultre le gré de vostre denancier. Et apres auoir
fait la paix, non seulement avec vos sujets, mais
aussi avec les Princes estrangers vos voisins, qui
vous acquit beaucoup de louange & d'honneur,
vous renouelastes & confirmastes pour la troi-
siesme fois, vn ou deux Edicts, qui auoient aupara-
uant esté faits en faueur des huguenots: & par ce
moyen les auez remis en leurs biens, maisons & fa-
milles, honneurs & bonne fame: & auez honoré
aucuns d'eux des premiers dignitez du royaume:
vous asseurant que les inimitiez peu à peu se ramo-
lissants, l'vniõ & concorde que vos Edicts or-
donnoient, s'establiroient plus aisement: & que
les esprits bien rassis & remis en tranquillité, tou-
tes passions chassées comme nuages qui offusquent
le iugement, on cognoistroit plus facilement ce
qui est le meilleur, c'est à dire le plus ancien en la
religion. Ce fut la voye que ces bons Peres iugerēt

touſiours la meilleure, & qu'on deuoit tenir pour ramener ceux qui par mauuaife opinion ou arrogance, & preſomption temeraire eſtoient deſuoyez d'ena regle & communion de l'Egliſe, pour monſtrer qu'ils eſtoient pouſſez plus par charité que par vn deſir ambitieux de vaincre. Ainſi ſainct Auguſtin appelle par tout les Pelagiens du nom des freres. Ainſi Optat Mileuitain qui eſtoit du meſme aage, nōme les Donatiſtes les freres. Ainſi auparauiant eux ſainct Cyprien diſt, qu'il deſire & conſeille, & taſche de perſuader, qu'aucun des freres, ſi poſſible eſt, ne periſſe, & que l'Egliſe comme vne mere charitable, les retienne tous en ſon ſein, & que tous ne ſoient qu'vn corps & vn peuple vni de volonte. Car à la verité il ſ'en trouue pluſieurs entre ceux avec qui nous auons debat pour la religion, qui ont (aſin que i' uſe des termes du meſme ſainct Auguſtin) quelque volonte ſegrette de retourner avec nous, quand ils verroient les troubles bien apaiſez. Mais ſ'ils en ſont empeschez pour voir l'orage continuer, ou ſ'ils craignent qu'après leur reduction il renaiſſe encor vne pire tempeſte, ils retiennent ce deſir, aſin de ſeruir aux foibles & non encor bien confirmez en pareille creance ſans ſe ſeparer de leur vnion, & ſouſtiennent neantmōins par tous telmoignages & inſques à la mort la foy qu'ils ſçauent eſtre preſchee en l'Egliſe Chreſtietne, endurans patiemment les afflictions & iniures d'vne part & d'autre pour ne troubler la paix de l'Egliſe, & nous monſtrant par leur exēple avec quelle affection, ſincerité, & charité, il faut ſeruir Dieu. Pour ceſte raiſon ayant appris par experience, & m'eſtant confirmé par voſtre exēple, qu'il ne falloir apporter aucune aigreur ny trouble

en l'Eglise: ie me suis abstenu d'ineectiues, & n'ay
 iamais parlé qu'avec hōneur des Protestās. & Hu-
 guenots, principalemēt de ceux qui ont excellé aux
 lettres, & sciences: Aussi n'ay-je pas celé les vices
 des nōtres: croyant avec beaucoup de gens d'a hie,
 que ceux-là se trompent qui pensent que les here-
 sies qui traueillent auioird'huy presque tout le
 monde, se maintiennent & prennent vigueur par
 les ruses & malices de ceux qui en font profession,
 plus que par nos propres imperfections & abus.
 Mais à mon iugement on pourra fort bien reme-
 dier à l'vn & à l'autre mal: c'est à dire, à l'erreur de
 nos aduersaires, & à nos vices & defauts, si ostant le
 trafic qui se fait des estats en l'Eglise & en la Re-
 publique, on rend la recompense qui est deuë à la
 vertu: Et si les hommes qui excellent en pieté, do-
 ctarine & grauité de mœurs, & qui ayent desia faict
 preuue de leur prudence & moderation, sont es-
 leus aux charges & benefices de l'Eglise: Si ceux
 qui craignent Dieu, & qui sont d'integrité bien
 esproueuee, ennemis d'auarice, sont esleuez aux di-
 gnitez & magistratures: non pas de ieunes hōmes
 incognus qui y sont receus par faueur & par argēt,
 sans aucune recommandation de vertu. Autremēt
 si bons & mauuais y sont admis sans distinction, il
 est aisé à deuiner que la paix ne peut durer long
 temps: & faut necessairement que les citez peril-
 sent, qui sont gouernees par gens qui ne peuuent
 ou ne veulēt discerner les hōmes de biē d'avec les
 meschans: & qui souffrent, ce qu'on dit en prouer-
 be, que les frelons mangent les fleurs qui doiuent
 estre pour les mousches à miel. Rien ne peut tant
 corōpre la fidelité que nous, qui auōs quelque of-
 fice ou charge publique en vostre royaume, deuōs
 premiere-

premieremēt à Dieu, puis à vous, Sire, & aux peu-
 ples qui sont sous vostre puissance, que le desir & *Auarice*
 l'esperāce d'un sale & deshoneste gain: Par lequel *Maxime*
 si nous commençons d'entrer aux dignitez, il est
 à craindre que nous ne dressions là, par apres tou-
 tes nos pensees, & que l'auarice ne nous serue de
 guide, comme l'estoile du Nord aux mariniers,
 nous aueglant nous mesmes de cupidité d'ama-
 ser des richesses, & en fin mesprisant tout soing
 d'honesteté que nous trompions la foy que nous
 aurons iuree & à Dieu & à vous. L'auarice est vne
 beste sauvage, cruelle & intollerable, à qui rien
 n'est iamais assez: Si avec les infinies richesses de
 France on adioustoit encor les montagnes d'or
 qu'on dit estre en Perse, & tous les thresors de *Vice*
 l'une & de l'autre Indie, ils ne suffiroient pas pour
 la saouler. Car il n'y a iamais de mesure & de fin
 aux vices: Iamais ils ne s'arrestent; tousiours ils
 s'aduancent en leur precipice, & n'ont fin que *Vertu*
 leur ruine. Au contraire la vertu, comme dit le
 Poëte Simonides: tient ferme contre tous mou-
 uemens de Fortune, ou des choses humaines, &
 ny plus ne moins qu'un cube ou un dé quarré de-
 meure tousiours en un estat, s'accommodant à la
 Nature, qui diuersifie les accidens des hommes &
 garde tousiours vne libre & incorruptible vi-
 gueur d'esprit contente de soy-mesmes, & de
 soy-mesmes apte tout. Que si à telle Deesse qui
 rend les homes ainsi faicts, on redonne l'honneur
 & le lieu qui luy est deub, vous aurez encor abon-
 damment de quoy faire largesse à ceux qui en se-
 ront dignes, avec le soulagemēt du peuple, & sans
 charger vostre Espagne. Et si ce n'est à vous d'en
 faire autāt en l'Eglise, pour le moins il vous apar-

tient, & sera soing conuenable & digne d'un Roy,
 de faire instance & priere, & d'interposer vostre au-
 thorité enuers ceux qui y sont obligez, pour tenir
 la main qu'ils y facent leur deuoir. Auancez-vous
 donc, Sire, pour meriter la gloire de ceste nouvelle
 loüange: & vous souuienne que cét heureux repos,
 duquel nous jouissons tous maintenant avecques
 vous, & par vous, ne se peut esperer deuoir estre de
 longue duree, si ayants la paix par le bien-faict de
 Dieu, nous ne bandons serieusement nos esprits
 pour amplifier sa gloire, & composer les differents
 des cōtrouerses qui sont en la Religion. Il semblera,
 Sire, que ie vous conseille vne chose grãde, & la-
 quelle on ne doit legerement entreprendre, qui en
 voudra croire ceux qui se trouuants bien à leur aise
 pour le present, mesprisent & rejettent les conseils
 salutaires pour l'aduenir. Mais d'un grand soing,
 vient vne grãde recōpence: & vn grand esprit com-
 me le vostre, que Dieu vous a donné tout diuin, ne
 se peut adonner à petites choses. Certes, puis que
 vous auez reprimé ceste licence de piller & prodiguer
 tout, & restably en chacune famille vne cer-
 taine regle de despence & frugalité, dont la France
 vous est, & sera à iamais obligee plus qu'õ ne scau-
 roit dire: vous ne pouuez rien entreprendre plus di-
 gne de vostre Majesté, & du haut degré que vous
 tenez sur nous, que de mettre vn ordre en l'Eglise
 & en la iustice, pour l'observatiõ des droicts diuins
 & humains, que les troubles des guerres ciuiles ont
 si longuement confonduz, dont vous verrez indu-
 bitablement aduenir, & s'en ensuiure cela de bon,
 que l'ire de Dieu courroucé contre nous, sera pre-
 mierement appaisée, puis que les Euesques & Ma-
 gistrats feront vertueusement leur deuoir, chacua

en leur charge, & que la verité emportera l'aduan-
 tage contre le mensonge : la candeur & pureté
 contre le fard & la faintise : les loix contre l'auari-
 ce & le luxe : deux vices qui de soy sont contraires,
 mais que le mal-heur du siecle a meslez & cōioints
 ensemble : Qu'on pratique les bonnes mœurs :
 qu'on maintienne en honneur la pudeur & la mo-
 destie dont on s'est moqué iusqu'à present. Bref,
 qu'on recompense la vertu, & qu'on retranche le
 credit & le pouuoir de l'argent. C'est à vous, SIRE,
 à faire ce coup : car ie vous l'ay souuent ouy dire
 ainsi : quand vous desiriez auoir acheté ce bon-heur
 en vostre royaume par la perte d'un bras ou d'une
 iambe : C'est le commun souhait de tous vos bons
 sujets. Et c'est ce que pour mon regard i'estime ne-
 cessaire au bien de l'estat public. Et si pour m'ex-
 pliquer i'ay extrauagué en plus de paroles, & plus
 librement que ien'ay deub, vostre Majesté le pren-
 dra, s'il luy plaist, comme d'un homme franc &
 nourry en la liberté, que nous recognoissons te-
 nir de vous, qui m'a faict iuger estre besoing de
 vous tenir vn peu plus longuement au commence-
 ment de cet œuvre pour repousser l'enuie, & me
 munir contre les calomnies que ie preuoy deuoit
 naistre contre moy. Et combien que ce que i'en ay
 dict iusqu'icy soit suffisant à mon aduis pour m'ex-
 cuser & me deffendre : Neantmoins voicy de mes
 amis qui m'aduertissent qu'il se trouuera des gens
 qui debatront & maintiendront que ie pouuoÿ
 bien me passer d'esplucher si exactement par
 le menu, les choses qui touchent les libertez, im-
 munitéz, loix, & droicts de la France, & que ce que
 i'en ay faict semble plustost pour faire iniure à au-
 truy, que pour la cōseruatiō de vostre dignité, & de

celle de vostre royaume. Ausquels encor que i'ay assez que respondre, toutefois ie crains que si i' vse en cela de trop long discours, quelqu'vn ne pense que i'affecte cette occasion, & que ie prens plaisir à me battre moy-mesmes contre mon ombre. Mais aussi n'en disant mot, ie pourroy donner sujet aux mesdisants de me blasmer: le vous diray donc succinctement, **SIRE**, comment il en va. I'ay receu ceste nourriture de mon pere, qui estoit comme chacun sçait, vray prud'homme, & fort entier en la Religion Catholique. I'ay appris ces enseignemens comme de main en main de mon grand pere, & de mon ayeul: Et de moy-mesmes suis entré en l'administration de vostre iustice avec ceste resoluõ, que rien apres Dieu, ne me fust plus cher, & recommandé que l'amour & le seruice de ma patrie, que i'ay toujours preferee à toutes autres affections & charitez priuees: Car ie me suis toujours persuadé que nostre patrie, selon la sentence des anciens, nous est vn autre Dieu: & que les loix du pays nous sont de seconds Dieux: & que ceux qui les violent, quelque couleur ou pretexte de pieté qu'ils y recherchent pour leur defense, sont coupables de parricide, & de sacrilege. Et à la verité nous serions indignes du nom François, & tenus pour tres-mauuais citoyens, si mesmement durant vostre regne, nous ne nous oposions à bon escient à ce mal, pour empescher ceux (si aucüs sont, & pleust à Dieu qu'il n'y en eust point) qui par mines & machines secretes, parce qu'ils ne le peuuent faire par force ouuerte, veulent renuerser ces beaux droicts & ces anciennes loix, sur lesquelles ce royaume a pris son fondement, & s'est esleué en ceste puissance & admirable grandeur. C'est vn ancien dire

Patrie

de nos majeurs tres-affectionnez en la Religion: que l'vn, c'est à dire la Religion, estoit vn gage du ciel pour asseurer nostre salut. Et l'autre, c'est à dire, les loix & droictz anciens du royaume, estoient le Palladium de la France & de toutes les Gaules, quant aux biens & à la Dignité. De sorte que tant que nous tiendrons ceste forteresse, nous n'aurons rien à craindre des embusches des estrangers: mais si nous la perdons, nous n'aurons plus rien de certain & d'asseuré contre eux. Et s'il aduenoit que par nostre faineantise & lascheté, nous la laissassions surprendre: il ne faut pas douter que celuy mesme qui par mauuais artifices nous l'auroit enleuee, instruiet comme vn autre Vlyses des ruses de son pays, ne subornast vn autre Sinon, & n'enuoyast en France vn second cheual fatal, le ventre plein de gens-d'armes, pour saccager du mesme feu dont Troye fut consommee, la plus belle & florissante partie de l'Europe. Mais Dieu nous en contregardera s'il luy plaist: car nous n'auons rien à craindre de tel, tant qu'il vous maintiendra viuant & sain: & qu'il nous conseruera Monseigneur le Daupin. Cest endroict icy par aduerture requerroit qu'on discourust plus amplement de vous, à qui nous deuons ce que nous viuons, & que nous iouyssons de nostre pays, & de nos biens: & seroit à propos de mentionner tant de grâces & de munificences qu'avez faites au public. Ce que ceux entendront de moy, qui mesureront les choses plustost par la grâdeur de vos louïages, que par la mediocrité de mon esprit. Mais ie ne pretens pas faire icy vn Panegitic de vos proïesses, & ie sçay que vous avez plus de contentement en vostre consciencie d'auoir bien fait, que prenez de plaisir à ouyr prescher

vos vaillances. Vous estes yssu d'une famille la plus noble & ancienne de toutes celles qui ont iamais porté couronne: Et estant né bien loing entre les monts Pirenees d'une lignee qui se cōtinue dés son commencement de masse en masse; Vous avez pris accroissance entre les armes, parmy les aduersitez, eschapé de mille embusches qu'on vous a dressees lors qu'estiez encor enfant: puis fait adolescent, & deuenü hōme parfaict, vous avez rabatu viuement la violēce de vos ennemis: Et semble que dieu vous ait amené par la main du fond de la Guyenne en des temps fort dangereux iusques au sein du feu Roy qui vous y apeloit: afin qu'il n'y eust personne que le legitime heritier, qui peust occuper le siege Royal, qui deuoit estre bien tost vacant. De là estant fait Roy, vous avez temperé vostre puissance de clemēce & benignité: aymāt mieux retenir par biēfaits les esprits alienez de vous, que par la terreur & la crainte: Puis soudain ceux qui vous estoïēt les plus ennemis priēt telle creance & cōfiāce en vous, qu'ils estimerēt auoir plus de sēcreté en vostre misericorde, qu'en leurs forces & en leurs armes: & ne se plaignoïēt pas tant d'estre vaincus, cōme ils s'esioyssent que vous fussiez leur vainqueur. De suplians ils furent faits vos amis & familiers, & leur demeura plus de sentiment en l'ame d'auoir failly, qu'à vous d'auoir esté offensé: de sorte que leur pardonnant si facilement, vous fistes qu'ils auoient vü extreme regret de n'auoir pas recognu leur faute assez tost. Et de fait que pouuoient-ils mieux faire que de ceder volontairement au cours impétueux de vos victoires, auquel ils voyoient bien que rien ne pouuoit rester: leur meilleur fut d'attendre la clemence

du vainqueur, plustost que le hasard du combat
 Car vous auiez fait par vostre vertu que l'issue des
 batailles n'estoit plus douteuse, & que la victoire
 n'auoit plus d'aïlles pour voler incertainement
 d'une part ou d'autre: Vous aydiez à ce bon-heur
 par vostre vigilance: par vostre trauail indefatiga-
 ble: par vostre patience à supporter les chaleurs, &
 les froidures, vous contentant des viandes que le
 lieu & le temps presentoit: assidu aux tranches;
 iour & nuict continuellement en faction: tousiours
 sur pieds, quelque temps de gelee ou de pluye qu'il
 sceust faire, dormant peu, & quelquefois tout à
 cheual, ou sur la terre enuelopé d'un manteau, en-
 treecoupant & reprenant vostre sommeil à toute
 heure, & pour si peu de temps qu'il vous plaisoit,
 sans aucune incommodité de vostre fanté. Et de
 cette façon par vostre exemple, qui est vn doux
 moyen de commander, vous faisiez garder entre
 vos gens de guerre sans les payer ny soldoyer, la
 discipline, que difficilement les autres gardent en-
 cor qu'ils soient bien payez. Avec ce bon-heur,
 vous-vous estiez tellement rendu formidable &
 redouté à tous vos ennemis, que combien qu'ils
 eussent quelquefois plus grand nombre d'hommes
 & de munitions de guerre que vous, toutefois
 ils pensoient assez faire de s'aller enfermer & met-
 tre à couuert dans les fortereilles des meilleures
 villes & chasteaux qu'ils eussent en leur puissan-
 ce: & ne tenoient pas à moins d'honneur de se
 sauuer de vous, que vous auiez de gloire à les vain-
 cre. De sorte qu'il ne se faut pas esmerveiller, si a-
 près vous auoir si griefuement offensé, ils ont em-
 brassé avec tât d'ardeur l'ocasiõ que Dieu leur pre-
 sentoit de se reconcilier avecques vous: puis qu'ils

auoient tant d'assurance de vostre clemence & bonté non feinte : & ne pouuans douter que la victoire ne fust tousiours de vostre part. Mais comme la guerre & les combats leur estoient espouuantables, autant que la paix a esté desirée, & agreable à tous les vostres qu'auéz repris en grace, quād incontinent la paix faicte vous auéz remis sus par tout vostre Royaume, les arts liberaux, y proposant le salaire, & les priuileges pour y exciter vn chascun. Tesmoings en sont ces grands & superbes bastiments esleuez en si peu de temps & durables à iamais. Tesmoins tant d'ouurages admirables de peintures, de tapisseries, eslabourees d'vn artifice excellent, qui tesmoigneront à la posterité la grandeur de vostre entendement, & l'amour qu'auéz porté à la paix. Mais nous auons deuant toutes choses grand sujet de vous remercier, de ce qu'il vous a pleu remettre les Muses en leur place, dont la fureur des armes les auoit chassées : & de ce qu'auéz restably la fameuse Vniuersité de Paris : à laquelle vous auéz encor adiousté vn insigne ornement, y appellant ceste autre grande lumiere des lettres de nostre siecle, Isaac Casaubon; & luy commettant la garde de vostre Royale Librairie : pour faire cognoistre à tout le monde, que le cours continuel de tant de victoires & triomphes ne vous a point tant haussé le cœur pour desirer de grandes choses, & pour entreprendre sur vos voisins, comme pour bien obseruer la paix avec eux, & entretenir en vn ferme repos vos peuples, las & trauallez des guerres passées.

Poursuinez d'oc, Sire, ce noble & genereux dessein, & continuez d'establir la paix, laquelle vous nous auéz acquisite par tant de traualx qu'auéz endurez
pour

pour vostre patrie, & rendez l'authorité aux loix & à vos Cours de Parlement, comme auez cōmencé, tenant pour tout certain que les villes & citez n'ont ame, vie, & mouuement que par les loix : & ne peuent non plus que nos corps qui n'auroient point d'ame, vsér de leurs membres, de leurs forces, & de leur sang, si elles n'obeissent aux loix. Or les Magistrats & les Iuges sont les ministres & interpretes des loix : desquelles en fin nous deuens tous estre serfs, pour pouuoir estre tous libres.

C'est cette liberté que ie me suis asseuré de trouuer, vous estant Roy, du benefice de laquelle i'ay vsé si tost que vous nous l'eustes rendue, quand durant les troubles, & depuis iceux appaisez, i'ay escrit l'hystoite de nostre temps : dont ie donne maintenant au public la premiere partie, & la dedie au tres-auguste nô de vostre Maïesté, pour beaucoup de raisons qui me touchent & qui appartiennent au sujet de l'œuure. Je seroy ingrat, s'il ne me souuenoit, que la dignité que i'ay en vostre iustice, ayant eu son commencement des vostre predecesseur d'heureuse memoire, m'a esté par vous augmentee & auancee au degré où ie suis : & que quand i'estoy à la suite de vostre armee & de vostre Cour, vous m'auiez employé en beaucoup de grâds affaires : par le manimēt desquelles ie me suis acquis la cognoissance d'infinies choses, qui estoient necessaires à l'œuure que r'ay entrepris. A quoy m'a beaucoup serui la familiarité que i'ay euë avec plusieurs notables Seigneurs nourris & vieillis à la Cour : dont les discours m'aprenoient à examiner plus curieusement ces petits liurets semez & imprimez ça & là sans autheur, & reduire au poinct de la verité tout ce qui se trouuoit escrit de nos affaires.

Et en ceste estude parmy celles de ma charge, ie me suis exercé tant que i'ay esté à vostre suite iusques à ce que la necessité de mon office m'a fait retourner à cest hastelier du palais : Or ne suis-ie point cogneu de vous seulement d'hier, ou deuant hier, il y a desia vingt & deux ans passez, qu'estant vn des deputez du Parlement pour la chambre de iustice, qui fut enuoyee en Guyenne par le commandement du feu Roy, ie fut vers vous où iereceu tant de bon acueil & de gracieux traictement, que dès lors ie pris assurance qu'aurez agreables lesfruits de mon esprit, si quelque iour sa petiteesse en pouuoit produire. Mais outre cesteraison, il y en a vne autre beaucoup plus pertinente, pourquoy il a falu que ceste hystoire vous fust dediee. Sçauoir est, qu'entreprenant vn ouurage plein de hazard & de danger, i'auoy besoing pour resister à la mesdisance & violence de beaucoup de gens, ennemis de la verité, d'auoir vn puissant patron : & pour examiner la verité des choses aduenues, il me falloit recourir à vostre aigu & vigoureux iugement, avec lequel vous ordonnez de celles qui sont à venir. Aussi suis-ie resolu d'en passer par vostre censure : Soit que vous trouuez bon que ie publie le reste, ou que ie supprime ceste premiere partie, qui n'est pas tant pour estre communiqee au public, que pour vous proposer comme l'image & l'argument de tout l'œuure : duquel ce que vous ordonnerez & commanderez, me sera comme vn oracle prononcé de la voix de Dieu : ne faisant aucun doute que ce que vous approquerez, ne soit approuué & bien receu avec vn grand contentement de tout le monde. Et s'il s'en treuue aucuns qui trouuoient mauuais ce que vous trouuerez bon, ce seront ceux qui estants

montez par le joïet de fortune en quelque haute dignité, sans auoir rien fait digne de memoire, croient que la representation des choses comme elles sont auenues à la verité, leur soit preiudiciable & iniurieuse : Mais comme i'estime deshoneste & honteux pour ma reputation, de leur complaire & seruir à leurs iniques desirs, aussi croiroi-je grandement offencer ma consciēce, de taire & passer sous silence leur vices, mesmement ceux qui portent dommage au public. Or il faut finir ceste Preface par vne priere à Dieu.

Seigneur, qui es auteur & dispensateur de tous biens, qui avec ton fils vniue & le saint Esprit estes trois, mais en puissance, sagesse & bonté, n'es qu'un en toutes choses, & tousiours seras & as esté: qui disposes, & gouvernes par ta prudence les empires legitimes, sans lesquels il n'y a ni maison, ni famille, ni cité, ni nation, ni mesmes tout le genre humain & la nature vniuerselle par toy créée de rien ne peut subsister: Te requiers & supplie à haute voix & publiquement, vouloir garder pour nous ce que tu as donné de meilleur à la France, voire à toute la Chrestienté: luy assister de tes graces & redre sa memoire immortelle, Ce que tu nous peux accorder & accomplir tout ensemble, en conseruant le Roy & le Daupin. Car nous recognoissons & cōfessons que de leur seule cōseruation dependent la paix, l'vnion, la seureté, les biens, & toutes choses que scaurions desirer. Preside donc aux conseils de l'un pour gouverner ce grand Empire par luy sauué du naufrage, pendant que l'autre croistra, comme vn arbrisseau plâté sur le bord d'un ruisseau doux coulant, pour faire quelque iour ombre à ceux qui viendront apres nous: c'est à dire pour les

maintenir en repos, pendant lequel les arts sont
 cultiuez, & l'estude de pieté & des lettres augmen-
 té. Permits que tous deux seigneurient & com-
 mandent sur les François, par vn ordre amy de na-
 ture & des gens de bien. Que par eux l'ancienne
 foy & Religion, les mœurs & institutions de nos
 maieurs, & les loix du pays soyent remises en leur
 vigueur: que les monstres des nouvelles sectes, les
 nouveaux songes des religions, & toutes autres
 inuentions pour abuser finement les esprits oysifs,
 soient abolies: afin que le schisme osté la paix soit
 finablement establie en la maison de Dieu, le re-
 pos en nos consciences, & la seureté en l'estat pu-
 blic. Pour la fin, Seigneur Dieu tres-bon, & tres-
 grand, ie te prie & supplie par la grace de ton saint
 Esprit, sans laquelle nous ne sommes ny ne pou-
 uons rien, donne telle force à ce que ie diray, & es-
 critay cy-apres, que ceux qui vivent à present, & qui
 viendront apres nous, recognoissent ma liberté re-
 glee de ma conscience & de la vérité, Et que mon
 stile soit aussi eslongné de flaterie & de calomnie,
 cōme ie n'ay point luyet qui m'y puisse cōtraindre.

EXTRAICT DV
Prinilege du Roy.

PAr grace & priuilege du Roy, il est permis à PIERRE CHEVALIER Imprimeur & Libraire iuré à Paris, d'imprimer l'Epistre de Mōsieur le President de Thou, au tres-Chrestien Roy de France & de Nauarre, & deffençe à tous autres, à peine de mil liures d'amande, applicable moitié à nous, & l'autre moitié audit suppliant, car tel est nostre plaisir.

Par le Roy en son Conseil.

Signé CHALOPIN.

1720
1721
1722

The first of these is the
second is the
third is the
fourth is the
fifth is the
sixth is the
seventh is the
eighth is the
ninth is the
tenth is the

1723
1724
1725











